

Le territoire comme lieu commun des questions environnementales

Hamid Chrifi, François Mélard et Catherine Mougenot

Quel point commun peut exister dans la gestion de la nature, celle des déchets nucléaires et celle des plantes génétiquement modifiées (PGM) ? façons sans doute confortable d'aborder ces questions environnementales : de considérer chacune d'elles à partir de ce qui est attendu comme évidence : milieu à prendre en charge pour la gestion de la nature, site de c pour les déchets nucléaires et champs de culture pour les PGM. Pour chacune de ces situations, l'inscription dans un espace paraît aussi inévitable qu'évidente. Mais, pour nous, ce rendez-vous, loin d'être une simple rencontre programmée, est le résultat d'une *trajectoire* qui transforme le processus initial dans lequel il est censé s'inscrire. Trajectoire dont l'ampleur est tirée de la dynamique qui résulte, de la surprise qu'elle offre et des conséquences qu'elle impose.

Dans la perspective que nous développons dans ce chapitre, le territoire n'est pas ce lien affectif, matériel ou encore fonctionnel qu'un être peut entretenir avec un espace. Le territoire *fait faire*. Il participe à la mise en scène de nouvelles associations et permet de nouvelles relations. Mais le plus intéressant dans ce pouvoir d'action est son caractère surprenant, voire même récalcitrant. À travers ce pouvoir et les modalités de son expression, une nouvelle forme de prise en charge des questions environnementales se dessine : un travail de reconstruction des problèmes, de transformation des logiques d'évaluation et d'invention de nouveaux modes de gestion.

Cet article veut donner un aperçu de la diversité de ce pouvoir d'action du territoire. Il mobilise pour cela trois cas qui, tout en différant par la nature des objets à gérer, les mondes auxquels ils se connectent et les nouvelles associations qu'ils suggèrent, se rejoignent par le fait qu'ils constituent des situations environnementales difficilement maîtrisables. L'objectif n'est pas de questionner à nouveau le lien intuitivement évident qui associe ces problèmes environnementaux au territoire.

À travers une mise en comparaison de ces trois situations, c'est le corollaire d'une convergence qui se précise. Convergence qui laisse apparaître une trajectoire communément empruntée et dessine un gradient qui nous renseigne sur la manière dont le territoire est approché, pensé, intégré et pris en charge. Mais l'histoire des trois situations montre aussi que cette trajectoire n'a rien de naturel. Elle a comme moteur la capacité du territoire de se révolter contre les cadres instaurés pour le contenir. Subissant des épreuves d'exclusion, d'ignorance, le territoire finit ici par se confirmer comme acteur d'agencement. Et c'

ainsi que nous le verrons dans ce texte en empruntant la définition d'agencement à G. Deleuze et F. Guattari (1980). Pour nous, le territoire a bien entendu une réalité spatiale, mais comptent surtout dans sa définition ses multiples dimensions qui changent au fur et à mesure qu'elles sont reconnues dans leur diversité et dans leurs relations.

Comment le territoire fait irruption dans la gestion de la nature ?

Contrairement à ce que l'on pourrait penser spontanément, la gestion de la nature et le territoire n'ont pas toujours fait bon ménage... L'histoire montre en effet que, dans la gestion de la nature, le territoire a très longtemps été ignoré, qu'il a ensuite été perçu comme un contexte ou comme un contexte figé et que ce n'est que récemment qu'il est pensé comme un élément évolutif, à l'interface entre les dynamiques naturelles et humaines. À travers la description de ces trois phases (qui coexistent toujours aujourd'hui), le territoire fait irruption dans les actions de gestion de ce qu'on appelle aujourd'hui la "biodiversité".

Pendant près de deux mille ans, les philosophes et les hommes de science se sont intéressés à la nature à travers la construction de listes *systématiques* des espèces végétales ou animales permettant de classer les espèces, pour mieux les connaître et les reconnaître. Leurs approches pouvaient avoir aussi une dimension pratique, avec la constitution des jardins botaniques, des jardins d'acclimatation, des arboretums : c'était la conservation *ex situ*. Les espèces, pour mieux être comprises, étudiées ou protégées étaient ainsi séparées de tout lien avec leurs environnements. En revanche, elles étaient rapprochées physiquement ou intellectuellement d'autres espèces avec lesquelles elles étaient censées entretenir une relation théorique ou thématique. Cette négation du territoire a dominé les sciences naturelles jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle.

La naissance de l'écologie, qui date de cent cinquante ans environ, va mettre la notion de *milieu* au centre des préoccupations. Mais ce n'est pas pour autant que cette nouvelle approche donne une voix au territoire. L'écologie va permettre de penser les agrégats : de la typologie des espèces, elle passe à celles des communautés animales et végétales, et la phytosociologie (étude de l'association des végétaux) s'impose au début du vingtième siècle comme une méthode incontournable pour caractériser les milieux. Mais ceux-ci sont pensés par les naturalistes et/ou par les scientifiques comme des îles. Ce sont les supports des premières réserves naturelles, des sites de grand intérêt biologique, des sanctuaires de la nature, qui seront progressivement équipés de protections légales. Comme tels, ils sont réservés à leurs spécialistes, c'est-à-dire à ceux qui les ont identifiés et se portent garants de leur état, en les préservant de tout usage. C'est le début de la conservation de la nature *in situ* qui voit le territoire comme un donné ou comme un contexte (Mormont, Mougenot, 2002).

Les avancées de l'aménagement du territoire, dans les années 1950, vont donner une légitimité nouvelle à ces actions, en permettant le zonage des

differents espaces remplissant chacun une fonction spécifique. Paradoxalement, le territoire y garde toujours une définition figée : les différentes zones identifiées sur les cartes sont affectées à un seul type d'usage (habitat, économie, tourisme...) et, comme telles, sont assorties de droits et de devoirs. Bien entendu, les scientifiques et les naturalistes militent pour que les zones dédiées à la nature soient toujours plus nombreuses et toujours plus étendues. Dans leur combat, ils s'opposent aux porte-parole des autres activités et on assiste alors à une compétition entre diverses filières spécialisées représentant les différents types de zones.

C'est sous l'action des éléments naturels que la dimension territoriale de la gestion de la nature va émerger et s'exprimer avec une force inattendue. En effet, les espèces ne se comportent pas forcément comme on s'y attendait. Certaines d'entre elles désertent les espaces qui leur sont réservés pour s'installer ailleurs ou disparaître définitivement. Les pollutions ne semblent pas non plus respecter les frontières des réserves. Et au sein de celles-ci, les espèces évoluent *naturellement* et tendent, dans un processus inexorable, à reconstituer des milieux forestiers. Interpellés, les naturalistes vont mettre en place dans ces espaces des actions de gestion se rapprochant de celles qui avaient produit leur caractère remarquable, alors que, dans un premier temps, elles avaient été ignorées ou reléguées au rang de contexte historique. Ils vont, par exemple, redécouvrir la nécessité de faucher certains sites, manuellement ou avec l'aide de troupeaux rustiques. Pour assurer le maintien d'une biodiversité remarquable, des réseaux de partenaires s'étendent de plus en plus, en associant des humains, des gestionnaires, des bénévoles ou des professionnels récemment engagés, à des animaux, des grands mammifères dont on découvre les compétences de gestion.

Prenant acte de cette surprise provoquée par la nature elle-même, les écologues modifient leur angle d'approche du territoire, ainsi que les concepts qui permettent de le penser. Avec l'écologie du paysage qui s'impose dans les années 1980 (Burel et Baudry, 1999), le territoire est reconnu comme lieu d'expression d'échanges dynamiques. Les milieux naturels ne sont plus vus séparément de ce qui est dénommé la "société". Et ils ne sont plus pensés comme des *états* à conserver, mais comme des *processus* à gérer, en intégrant différentes échelles spatiales et temporelles. La nouvelle approche va prendre encore plus d'ampleur avec la notion de *réseau écologique* qui permet de penser le caractère multivarié des espaces et leurs relations changeantes. La nature sort de sa réserve dans tous les sens que l'on peut donner à ce terme. Les hauts lieux de préservation de la biodiversité ne sont plus vus comme des îles dans une vaste mer hostile, ils sont désormais reliés à une multiplicité d'espaces et d'usages *ordinaires*.

L'irruption du territoire comme agencement dans la gestion de la nature a commencé avec la prise de conscience des actions dynamiques des espèces naturelles. Elle va se poursuivre avec la reconnaissance de l'implication des très

nombreux acteurs qui utilisent ces espaces ou tout simplement qui s'y intéressent.

Gérer la nature ordinaire suppose alors la conception et la mise en place de nouveaux outils (Mougenot, 2003). Les cartes qui sont réalisées sont sensiblement différentes de celles qui ont été proposées par l'aménagement du territoire, il y a quelques dizaines d'années. Aujourd'hui, les zones à représenter sont bien plus que des îlots remarquables et elles doivent permettre de penser la cohabitation des dynamiques naturelles avec les usages et les activités humaines. Pour la réalisation de ces cartes, les spécialistes ne peuvent se passer de l'aide des non-spécialistes, c'est-à-dire des habitants, des professionnels, gestionnaires de cette nature ordinaire. Autrement dit, il n'est pas possible d'établir ces nouveaux outils uniquement sur la base d'inventaires écologiques, il faut aussi recourir à des informations diverses et à des connaissances distribuées au sein des nombreux groupes concernés.

Au contraire, dans la gestion de la nature sanctuaire, les outils juridiques pouvaient être assez sommaires. En bref, il s'agissait principalement d'organiser la protection de quelques espaces, donc d'interdire un grand nombre de pratiques ou plus simplement encore d'en interdire l'accès. C'étaient des normes, définissant ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. Il s'agissait de prévoir, de surveiller et de contrôler. Dans la gestion de la nature ordinaire, il est aussi nécessaire d'imaginer des outils incitatifs pour encourager les humains à prendre en compte le maintien ou mieux le développement de la nature dans leurs activités habituelles. Ces approches qui gardent un caractère expérimental et localisé indiquent une direction qui ne pourra que s'amplifier. Elles supposent la mise en place de procédures qui permettent l'émergence de nouveaux projets dans lesquels les différents groupes peuvent engager leurs compétences et leurs passions, tout en tenant compte de leurs contraintes. Il faudra alors imaginer, anticiper, mais aussi accompagner...

La découverte de l'expression territoriale dans la gestion de la nature va alors produire une très grande variété de projets d'action, des plus répressifs aux plus incitatifs et le plus souvent mélangés. Les programmes décidés de façon très générale (au niveau européen) ne seront mis en œuvre que dans leur intégration dans des contextes très spécifiques et locaux. Et les inventaires écologiques reposant sur des questionnements toujours plus précis ne sont suivis d'action concrète que s'ils sont combinés à des procédures participatives, toujours liées aux compétences et à l'engagement volontaire de quelques personnes.

La prise en compte du territoire débouche ainsi sur une autre prise en compte des dynamiques naturelles et humaines, complètement imbriquées les unes dans les autres, mais, dans le même temps, elle conduit à une plus grande incertitude, puisqu'il est désormais impossible de prévoir quels acteurs se sentiront concernés, quelles compétences ils vont engager et quelle nature ils voudront prendre en compte. Mais n'est-ce pas là le destin du territoire que d'ouvrir toujours à de nouvelles questions ?

La gestion des déchets nucléaires peut-elle se passer du territoire ?

À travers notre deuxième exemple, nous découvrons également que la voie tracée pour gérer les déchets nucléaires lie aussi cette question à la notion du territoire. En Belgique, face aux défis que posent ces matières, un vaste programme d'études a été initié, dans le but d'étudier la possibilité de mise en dépôt profond des déchets hautement radioactifs dans des couches argileuses. Basé sur une approche pragmatique, ce programme a mis en avant des critères principalement scientifiques et techniques. Sa conduite laissait apparaître une planification des plus routinières qui suppose la succession de deux phases essentielles : une phase de recherche et développement à caractère méthodologique ponctuée par une phase d'avant-projet. La frontière entre les deux est marquée par un rendez-vous important : la désignation, prévue aux alentours de 2017, d'un site susceptible d'accueillir le futur dépôt (*siting*).

Cet exercice de *siting* est d'une importance extrême. Il propulse le dossier des déchets nucléaires dans une nouvelle dynamique animée par le lien qu'il signifie entre ces matières et un espace bien déterminé. Désigner un lieu de dépôt revient à propulser le dossier de la case des programmes théoriques, virtuels, à celle des projets concrets, réels. La démarche passe ainsi d'un effort d'imagination d'un concept à adopter et de recherche des conditions théoriques de sa faisabilité à un souci de concrétisation effective et d'implantation territoriale.

Le choix d'un lieu de dépôt reste un exercice à venir. Pourtant, la simple perspective d'un interagit de manière prématurée avec le dossier et l'influence d'une manière qui réoriente complètement les voies qui lui ont été tracées. Ce pouvoir d'action n'est autre que celui du territoire. Un territoire qui, par la nature inévitable de son implication dans la gestion des déchets nucléaires, transforme la façon dont cette gestion est pensée. Une façon de donner à voir ce pouvoir est de suivre les phases essentielles du processus de gestion des déchets nucléaires en Belgique à travers une lecture des approches qui ont été successivement mobilisées pour prendre en charge le problème.

Dans le cas de la Belgique et à partir du moment où les efforts se sont concentrés sur l'étude de la possibilité de mise en dépôt profond des déchets hautement radioactifs, la relation qui lie ces matières au territoire semble évidente. Pourtant, ce lien a longtemps été ignoré. Préoccupés par la concrétisation de la phase méthodologique de leur programme, les gestionnaires des déchets nucléaires ont reporté le moment de faire face aux exigences de cette relation. Le *siting* n'était pas à l'ordre du jour et rien ne pressait de se soucier de ses implications. Cette ignorance du territoire cadrait avec la logique de fonctionnement des institutions chargées du problème nucléaire en Belgique. Ces dernières, confortablement installées dans une enceinte inabordable qui les isolait de leur environnement, obéissaient à un modèle organisationnel centré sur un objectif unique, celui de concevoir la solution la plus sûre. Pour des raisons

liées au mode de financement de leurs activités mais aussi à la nature des règles de jeux qui organisent leurs relations, la planification de la mission de ces institutions s'est condamnée à privilégier une succession de séquences dont l'horizon temporel de chacune ne dépasse pas une dizaine d'années. C'est ainsi que les premières actions entreprises dès le début des années 1970 ont visé essentiellement un travail de caractérisation des déchets et des roches susceptibles de les accueillir. Le tout dans le cadre d'un programme pragmatique qui avait comme visée de se conformer aux exigences et aux recommandations des principaux organismes nucléaires (AIEA, CEE). Le lien, pourtant évident, avec le territoire paraissait dès lors prématuré.

Mais cette ignorance du territoire se nourrissait également d'une vision qui dominait la façon de penser les affaires du nucléaire en général. Elle consistait à considérer le problème en fonction d'une rationalité scientifique et décisionnelle où l'enjeu principal était de garantir la solution techniquement la plus robuste. Dans ce sens, le sort des déchets nucléaires était appelé à relever de la compétence d'une expertise scientifique choisie autorisée à formuler le problème, à se prononcer sur les liens qu'il peut entretenir et à convoquer les savoirs jugés nécessaires pour le résoudre.

Il a fallu deux ou trois décennies pour que les contours de la question commencent à se préciser, laissant apparaître ses multiples dimensions. Ce temps est celui de la maturité du problème. Celui qu'il a fallu pour quitter les premières idées relatives à un projet virtuel, théorique et pour accéder à une préoccupation de faisabilité et de concrétisation au cœur de laquelle l'inscription du projet dans un espace apparaît comme une étape inévitable.

Différents facteurs, tant externes qu'internes, ont accéléré cette évolution et ont placé l'organisme chargé de gérer les déchets nucléaires (Ondraf) face à une nécessité de changement. Ils sont liés au contexte défavorable aux activités nucléaires en général, au rétrécissement généralisé de l'ampleur et du pouvoir des organismes chargés de gérer les déchets nucléaires, à la mobilisation croissante des discussions autour de l'avenir du nucléaire dans les arènes politiques, à l'émergence insistante du concept de développement durable et des principes qui s'y apparentent. Ils sont également liés au mode de fonctionnement des institutions nucléaires elles-mêmes, à leurs modes de communication, souvent décalés et à leur image, connotée négativement, en tant qu'organismes nucléaires. L'ensemble de ces facteurs a contribué à renforcer l'hostilité, déjà présente, à l'égard de l'activité nucléaire et de ses conséquences. Et c'est cette hostilité qu'ont exprimée certaines collectivités lors des premières discussions autour des lieux de dépôts potentiels des déchets radioactifs.

L'expérience la plus significative de ce refus fut la consultation populaire organisée, en juin 1998, dans la collectivité de Beauraing sur un éventuel site de dépôt des déchets faiblement radioactifs. Retenue parmi les communes ayant manifesté, par le biais de leur conseil communal, le souhait d'accueillir ces déchets, 96 % de la population de cette collectivité se sont opposés aux besoins

et objectifs de l'Ondraf. Issus d'organisations préexistantes ou fruit de la controverse naissante, les opposants ont souligné divers aspects ignorés par le projet : impact sur l'image de la région, atteinte à la valeur immobilière, accentuation d'une situation socio-économique fragile, impact sur la santé... Mais, au-delà de ce score et de ses conséquences en termes d'abandon de l'idée du projet, cette expérience a permis de montrer que la question du site est une question centrale qui n'accepte pas qu'on la relègue à plus tard. Les quelques milliers de voix qui se sont prononcées contre le projet ont exprimé tout le pouvoir du territoire, celui de révéler la diversité des liens que le dossier des déchets radioactifs semblait condamné à entretenir. Mais ce pouvoir a bénéficié aussi des insuffisances et des hésitations relevées dans les attitudes des porteurs du projet. Alors que le débat offrait une mobilisation vive des opposants et des modes d'action ajustés, dans leur programmation et dans leur contenu, aux évolutions des débats, les promoteurs du projet se remarquaient par leurs interventions hésitantes, leurs actions inadaptées, voire même leur inaction.

Cette consultation populaire a révélé le caractère instrumental de l'approche de dialogue et de débat de société imaginée par l'Ondraf et sa nature décalée par rapport aux aspirations du public. Le refus massif manifesté par la collectivité de Beauraing, comme de toutes celles qui auraient pu constituer un lieu de dépôt des déchets radioactifs, est avant tout un refus d'une démarche qui tablait sur la capacité des promesses contenues dans *l'offre* (aides aux communes, création d'emplois, développement socio-économique, etc.) de préparer sa réceptivité. En gros, il s'agissait surtout de mieux emballer le projet pour lui donner une certaine légitimité et assurer son acceptabilité.

Malgré le caractère raté de cette première sortie du dossier des déchets radioactifs, l'épisode de Beauraing a constitué une véritable expérience *de terrain* dont les enseignements allaient affecter le regard porté sur la question de la gestion des déchets radioactifs. Pour la première fois, l'Ondraf est face à des réactions concrètes et vives de citoyens directement concernés par un hypothétique projet de dépôt. Réactions qui se distinguent, dans leur intensité et dans leur caractère concret, de celles tenues par des citoyens qui acceptent volontiers de répondre à un questionnaire destiné à prendre le pouls de la popularité du nucléaire en Belgique. Loin d'exprimer un sentiment d'égoïsme de riverains préoccupés par le seul but de chasser le projet au-delà des frontières de leur commune, les réactions des opposants ont contribué à enrichir la situation en révélant les lacunes du projet de l'Ondraf et en y injectant des propositions nouvelles. Elles ont surtout mis en évidence la *myopie* de l'Ondraf à l'égard du territoire¹ (Lolive, 1999). Ceci marque le point de départ d'un travail d'agencement qui place la façon de penser la gestion des déchets nucléaires sur

¹ J. Lolive parle de *myopie* à l'égard des territoires d'implantations dans le cas des tracés des lignes TGV en France, en soulignant l'écart entre les objectifs de la SNCF et les besoins de transport locaux.

de nouvelles bases. Découvrant son environnement dans la diversité de ses composantes (politique, sociale, etc.), l'Ondraf s'est petit à petit libéré de sa façon de conduire sa mission de gestionnaire des déchets nucléaires pour adopter un modèle au sein duquel des objectifs de sécurité et de robustesse technique sont appelés à cohabiter avec ceux d'acceptabilité politique, sociale et économique. Ce recadrage s'est exprimé à travers différentes actions qui témoignent d'une nouvelle approche basée sur la confrontation entre des cadres de référence et des modes de construction différents et incluant d'autres systèmes d'évaluation (Mormont et Chrif, 2003). C'est ainsi que le rapport SAFIR 2, destiné à retracer les progrès enregistrés en matière de recherche de solutions, a fait l'objet d'un travail de réajustement qui l'a fait évoluer vers un document qui théâtralise les incertitudes liées au programme et qui reconnaît la nécessité de tenir compte des autres composantes du problème. Afin de préparer l'épreuve de son passage politique, un document stratégique a aussi été conçu. Sa mission principale était d'annoncer la couleur d'une volonté de l'Ondraf de dépasser le rabattement de la question des déchets B & C sur sa seule dimension technique et scientifique. Ensuite, l'évolution de l'approche de gestion des affaires des déchets nucléaires a été perceptible dans la première esquisse du programme de recherche envisagé pour les années à venir. Ce programme prévoyait d'associer, dans le cadre d'un programme unique appelé R & D3, les aspects de concertation et de dialogue de société aux activités habituelles de Recherche et Développement.

Mais le changement le plus spectaculaire survenu dans le cadre du dossier des déchets radioactifs B & C a été l'élargissement du cercle des acteurs et l'intégration d'un collectif composé essentiellement de chercheurs universitaires dans le travail de préparation du document stratégique. Cette collaboration a marqué une première ouverture dans le cas du dossier des déchets radioactifs B & C, dans la mesure où des acteurs nouveaux qui n'appartaient pas à la sphère traditionnelle de gestion de ces matières ont été invités à la table des discussions.

Comment se marque la présence du territoire dans la problématique des PGM ?

Une des vertus de l'approche territoriale d'une controverse environnementale est de ne pas imposer *a priori* un nombre, une qualité, une motivation d'acteurs ou une échelle d'analyse. C'est ce qui nous apparaît dans le cas de la problématique des plantes génétiquement modifiées. Nous la voyons en effet comme une succession d'*additions* – entendue comme la combinaison d'un ensemble hétérogène d'actants – qui peut prendre une des formes suivantes : des généticiens + un gène isolé réimplanté + une plante cultivée + l'expression d'un caractère + une culture en serre + des ingénieurs agronomes + un champ d'essai + des agriculteurs + un champ cultivé + des distributeurs + des consommateurs + un marché, etc.

Il s'agit d'une série de combinaisons quelquesfois improbables d'acteurs et d'espaces. Chaque lieu *ad hoc* et particulier possède ses ressources et ses conditions de félicité et de succès. Les épreuves auxquelles doit satisfaire une plante de laboratoire ne sont pas les mêmes pour les agriculteurs dans leurs champs. Au fur et à mesure que l'on se déplace le long de cette addition apparaissent des exigences de plus en plus diversifiées qui se mêlent pour pousser, transformer ou remettre en cause le problème tel que posé à l'origine par la technique (ici de la transgenèse appliquée aux pratiques agricoles). Cet écart est encore plus spectaculaire quand les conditions culturelles sont encore plus éloignées des conditions culturelles, sociales, politiques et économiques du laboratoire. Cela est manifestement le cas dans les nombreuses régions du monde pour lesquelles les agricultures traditionnelles de subsistance offrent des modèles d'adaptabilité et d'ingéniosité face aux conditions écologiques et de biodiversité fragiles (Altieri). Qu'on le veuille ou non, l'existence des PGM est marquée par leur présence – tantôt réelle, tantôt virtuelle – dans trois grands espaces distincts et pourtant intimement liés : le laboratoire, le champ d'essai et le champ cultivé. Il n'est pas innocent de les distinguer, car à chacun de ces espaces sont associés des pratiques, des acteurs, des intérêts et des épreuves correspondantes.

- Le laboratoire – Les PGM sont le fruit de la combinaison d'un ensemble de techniques mises au point dans les enceintes fermées des laboratoires (PCR, *Polymerase Chain Reaction* ; Transgenèse ; etc.). Si certains considèrent le laboratoire comme un environnement *amélioré* qui permet de recomposer l'ordre naturel, il est important de noter que la dynamique et la réussite du fonctionnement du laboratoire reposent à la fois sur une malléabilité des objets de la nature et sur celle du monde social (Knorr-Cetina, 1997). La construction de la PGM suppose que la plante soit extraite de son écosystème et affranchie de la temporalité propre à son développement *naturel* et à celle des saisons : le laboratoire réinvente *un milieu de culture* et une temporalité *ad hoc* qui sied davantage à ses objectifs. De plus, les épreuves que le laboratoire organise presupposent des acteurs disciplinés et équipés, complètement en phase avec sa redéfinition du monde végétal. En ce sens, il s'agit bien d'un lieu où s'organisent la découverte et la surprise (*via* l'expérimentation), mais à l'intérieur d'un dispositif orienté vers une certaine définition restrictive de l'être modifié (la PGM). La technique du transgène s'affranchit – en partie – dans sa mise au point des conditions locales de son support : la plante dans son (agro-) écosystème. Dans la perspective expérimentale, il s'agit là d'une nécessité, voire d'une vertu. Dans le cas des PGM, si on continue à suivre la logique de l'addition, la paillasse ou la serre du laboratoire – par les exigences qui leur sont liées – oblitérent le territoire que participe à produire pourtant la plante cultivée.

- Le champ d'essai – Mais s'arrêter à ce stade de la conception mettrait en péril la viabilité du PGM en dehors de son laboratoire. La *plante-produit-de-laboratoire*, pour avoir une existence à l'extérieur, doit pouvoir y survivre,

quitte à transformer un minimum cet extérieur pour correspondre aux conditions du laboratoire (Latour, 1984). Autre modalité d'existence spatiale, autres épreuves et acteurs correspondants... Le champ d'essai, dans la stratégie d'amélioration végétale, se conçoit naturellement dans le prolongement à donner au destin de cette plante hybride. Cependant, le passage jugé nécessaire par tout agronome vers le champ d'essai, dit aussi "à ciel ouvert", ignore tout autant le territoire : il ne fait que reproduire la logique du laboratoire en transformant un champ en une parcelle et donc en un *lieu* d'expérimentation ; c'est-à-dire en une série de variables dont on teste l'évolution selon des scénarios différents. Le champ d'essai est un lieu où se trouve organisée la mise à l'épreuve de la PGM. Mais cette mise à l'épreuve est, quant à elle, réductible au protocole mis en place : le champ d'essai n'est donc pas le territoire, mais, par l'événement qu'il peut contribuer à produire, il en devient un élément constitutif. C'est précisément pour cette raison d'ailleurs que le champ d'essai, ou le spectre de sa présence pour les opposants aux OGM, peut jouer paradoxalement un rôle dans la manifestation de l'irréductibilité du territoire : il est le gradient par lequel se manifeste tout ce qui n'est pas réductible à la mise à l'épreuve qu'il organise ou propose afin de définir ce qu'est un OGM. C'est pour cette raison que toutes ces situations ou dispositifs intermédiaires, qui prennent place entre, d'une part, les lieux confinés tel le laboratoire et, d'autre part, les pratiques professionnelles (ici, agricoles), sont d'excellents révélateurs de ce que peut être ou devenir une dynamique territoriale. Plus on s'approche des conditions de mise en œuvre de ces pratiques, plus la logique toujours incertaine du territoire se manifeste. Ainsi, par rapport aux cas de la gestion de la nature ou des déchets nucléaires, le territoire fait, ici, irruption *via* la problématique des *flux de gènes*. La notion de flux de gènes n'est que la traduction d'un phénomène connu de tous qui est la reproduction de certaines espèces végétales *via* la pollinisation croisée ; en ce sens, elle n'est que la manifestation d'une propriété connue de la plante à partir du moment où elle est saisie dans son écosystème. Cependant, la nouveauté que posent les PGM, c'est que la distinction (voire l'opposition...) entre des modèles ou pratiques agricoles tient à la présence ou non de certains gènes dans chaque agro-écosystème correspondant². Le risque est double : le transgène peut donner un avantage sélectif à la plante transgénique dans son écosystème et conduire à la disparition progressive d'espèces sauvages ou cultivées utilisées par exemple dans l'agriculture biologique³ ; le transgène peut aussi modifier l'équilibre

² La place controversée du papillon monarque (Losey, 1999) dans la transgression de la barrière des espèces par le transgène est un événement dans la manière de poser le problème des OGM et de leur insertion dans le territoire. Il a rendu incontournable la question de la relation entre ces flux de gènes et la préservation de la biodiversité.

³ Les conséquences en termes de biodiversité ou agricoles d'une pollinisation croisée varient d'une espèce à l'autre et d'un espace à l'autre. Le colza et le maïs sont les deux espèces les plus commentées. La première possède des croisements fréquents avec d'autres espèces apparentées telles la roquette, la ravenelle et la moutarde. Le transfert du transgène du colza

biologique des communautés d'insectes (INRA, 1998). Par exemple, dans le cas du maïs traité au *Bacillus thuringiensis* (B.t.), le risque de contamination des ennemis naturels des insectes ravageurs par la toxine en question s'avère réel. Sachant que, jusqu'à présent et malgré les vaines tentatives logistiques visant à séparer ces agro-écosystèmes, la stratégie naturelle de reproduction des plantes reste incontournable, elle manifeste la tendance de tout être à se déployer à l'intérieur de son milieu et d'y puiser ses ressources.

• Le champ cultivé – Ce que les PGM offrent à voir, à la désagréable surprise des biologistes moléculaires, c'est qu'une plante cultivée n'est pas réductible à une somme de composants bio-moléculaires à partir du moment où ses conditions de félicité *in fine* sont, avant tout, celles du champ cultivé et *ouvert* des agriculteurs. Celui-ci est, bien entendu, quelque peu anticipé mais jamais maîtrisé par ses concepteurs. Les PGM n'ont une réalité en tant que problème – ce que l'on appelle aussi un *effet de vérité* (Foucault, 1994) – que lorsqu'elles créent un événement du fait de leur irrémédiable insertion dans le territoire et son histoire. Le risque de contamination génétique que posent les PGM n'est devenu palpable qu'à partir du moment où la réalité de ces dernières s'est accrue *sur le terrain*, notamment par la description de pollutions avérées de champs non-OGM contigus⁴. Lorsqu'il a fallu se demander comment faire des essais en champs, à quels endroits les réaliser, des protestations se sont fait jour ; notamment, par les tenants de la culture dite "biologique" soucieux à la fois de la qualité et de la pérennité de leurs pratiques agricoles. Ainsi, la *coexistence* (des espèces, des cultures, des pratiques agricoles différentes, des marchés, etc.) est la question centrale que pose la prise en compte du territoire. Dans une perspective de développement durable, les PGM et la menace des flux de gènes posent la difficile question de l'agencement territorial d'agro-écosystèmes différents, voire antagonistes. En effet, si la transgénèse pousse encore un peu plus loin la logique d'une agriculture intensive, elle participe paradoxalement et malgré elle à redécouvrir les liens étroits qui unissent les pratiques agricoles et leur écosystème. L'aptitude réelle des exploitants agricoles à opérer un choix entre différents modes de production (conventionnel, traditionnel, biologique ou génétiquement modifié) est au centre de la question de la coexistence. Outre les enjeux de biodiversité, les conséquences économiques d'une contamination

génétiquement modifié vers la flore sauvage ou cultivée est réel en Europe. Pour ce qui concerne le maïs transgénique, il n'existe aucun parent sauvage en France ou en Belgique ; il ne menace donc pas la biodiversité de ces pays de la même manière que le colza. Par contre, le transfert de gène peut effectivement se faire avec des variétés conventionnelles de maïs.

⁴ L'étude scientifique anglaise la plus poussée à l'heure actuelle sur les risques de contamination transgénique a été publiée en 2003. Elle se focalise sur les effets induits par trois PGM (tolérants à un herbicide) sur l'écosystème et sur l'exploitation agricole. Plusieurs articles issus de l'évaluation commanditée par le gouvernement britannique (*GM Crop Farm Scale Evaluation*) sont publiés dans *Philosophical Transactions : Biological Sciences* de la Royal Society de novembre 2003.

génétique accidentelle seraient inévitables dans la mesure où les cahiers des charges attachés aux cultures biologiques, par exemple, ne pourraient plus être respectés ; ce qui déprécierait la valeur marchande de ces dernières.

La problématique inattendue du déplacement des transgènes, et donc du pollen entre les cultures, place ainsi les agriculteurs dans un nouveau type d'interdépendance. Au partitionnement des marchés devrait ainsi correspondre un partitionnement des espaces *ad hoc* : des tentatives de cloisonnement des cultures par le biais d'autant de dispositifs censés rendre *étanches* les parcelles les unes (OGM) des autres (traditionnelles, conventionnelles ou biologiques) sont imaginées (distances minimales entre cultures, zones tampons, etc.), laissant entièrement ouvertes les questions de leur efficacité et surtout de leur coût financier. Ainsi, à l'échelle du territoire, la coexistence entre différents modèles cultureaux imposerait une coordination inédite, forte et lourde entre agriculteurs ; en bref, une nouvelle organisation de l'espace agricole. Il deviendrait exclu que ces derniers travaillent de manière *isolée* à cause, entre autres, de ce nécessaire respect des distances entre cultures OGM et cultures non-OGM. Ainsi, l'approche moderne et occidentale qui se révèle au travers de la mise au point des PGM est de passer de lieu en lieu par une série de traductions dont on essaie de tester la pertinence : du laboratoire avec ses paillasses et ses serres au champ d'essai puis aux champs agricoles.

Lorsqu'on se déplace le long de l'addition qui essaie de faire coexister des nouvelles plantes hybrides, des pratiques agricoles, des écosystèmes et des marchés, se confrontent des types d'espace, des dynamiques d'action et des rapports au territoire différents. Le territoire *sait faire* : il manifeste au travers des multiples relations qui le concernent une réaction, le plus souvent sous la forme d'un événement qui crée la surprise. Cette réaction n'est jamais complètement anticipable et elle est toujours incommensurable à la forme que prend l'innovation, à savoir ici la PGM. Le territoire sous cette acception ne relève pas de la modélisation, du plan, de l'anticipation, mais bien de la rencontre fortuite au détour d'un événement. Ce dernier permettant enfin de prendre la pleine mesure de la situation nouvelle à laquelle on a abouti à l'issue d'une addition supplémentaire. L'incertitude est donc ici constitutive du territoire.

Conclusion

Quel point commun peut exister entre la gestion de la nature, celle des déchets nucléaires et des plantes génétiquement modifiées ? En réponse à cette question, la mise en comparaison des trois situations que nous avons choisies nous invite à regarder le territoire comme une clé d'entrée pour rendre compte des manières nouvelles par lesquelles les questions environnementales sont pensées et gérées. Tantôt supprimé, tantôt ignoré ou instrumentalisé, et finalement source d'agencements, le territoire emprunte une trajectoire non linéaire et

qui se décline de manière différente selon l'histoire de chacun de nos cas temporelle, en ce qui concerne la gestion de la nature et des déchets radioactifs. Cette trajectoire décrit des déplacements problématiques à travers des lieux contrastés dans le cas des PGM. Alors que la réalité des trajectoires qui caractérisent la gestion de la nature et celle des PGM prend forme dans des interactions concrètes qui se cristallisent dans des déplacements de flux d'espèces et de gènes, le dossier nucléaire offre, quant à lui, une trajectoire dont le déroulement s'opère sur base d'anticipation dans la mesure où c'est la perspective de désignation inévitable d'un site d'enfouissement qui en est le moteur.

Les différentes étapes qui marquent ces trajectoires peuvent aussi se traduire par des évolutions dans les outils mobilisés, outils conceptuels, quand experts sont amenés à modifier leur angle d'approche pour mieux appréhender les dynamiques en cours et outils organisationnels, quand il s'agit de renouveler les modes d'expression des personnes concernées dont le nombre va croissant.

Les trajectoires peuvent aussi se marquer par des ruptures dans les types de groupes d'acteurs associés et dans les épreuves auxquelles ils doivent soumettre, et ceci est particulièrement visible dans le cas de la gestion des PGM.

Cependant ces trajectoires, aussi différentes soient-elles, ont en commun d'être rattrapées par la même expression. En effet, si les trois cas donnent à voir des figures différentes d'un territoire dont la composition n'est jamais pré-déterminée, ils laissent apparaître une logique commune qui caractérise de manière dont ce territoire se manifeste en tant que source de nouveaux agencements, de nouvelles problématisations et de nouveaux modes de gestion.

L'irruption du territoire dans les questions environnementales ouvre de nouveaux possibles et soulève de nouvelles questions. Mais, au fur et à mesure que leurs dimensions changent et/ou sont reconnues, se découvrent aussi de nouvelles incertitudes ambivalentes qui, selon les cas, prennent aussi des expressions différentes.

Dans le cas de la gestion des déchets radioactifs, l'acheminement opéré veille une approche intégrant toutes les composantes de l'état institutionnel qui entoure la question demeure instable. Cette instabilité, loin d'être une insuffisance, est source de productivité. En permettant à la gestion des déchets nucléaires d'être constamment questionnée sur les conditions de sa mise en place et celles de sa mise en œuvre, elle lui évite de tomber dans le piège des boîtes noires facilement transposables et sources d'irréversibilité. Et c'est à travers cet instabilité que le territoire exprime son pouvoir d'agencement. Il maintient vivante la question de l'émergence de la démarche à adopter, adapte les modalités de sa mise en œuvre à la nature incertaine de la situation et assure un certain degré de veille permanente qui permet de maintenir vivante la mémoire du chemin parcouru et de replacer cette gestion sur la voie d'une démarche plus démocratique.

La problématique des PGM met en évidence des situations incertaines qui appellent à imaginer à la fois des modes de coordination entre agriculteurs et des formes de coexistence nouvelles entre plantes cultivées. Quant au cas de la gestion de la nature, il offre un mélange d'incertitudes qui apportent avec elles la nécessité d'une vigilance accrue. Elles donnent au débat démocratique une place incontournable dans la mesure où il n'est plus possible de faire comme si les citoyens n'avaient aucun avis ou aucun rôle à jouer. C'est alors un processus de dialogue qui s'installe, souvent remis en cause, mais toujours revendiqué.

Toutes ces incertitudes peuvent être vues comme liées à la création d'un événement à saisir. Un événement qui constitue l'occasion de repenser autrement les situations en les interrogeant, à l'instar de toutes les questions environnementales, sur les relations qui régissent trois pôles principaux, celui de la façon de les problématiser, celui des connaissances à mobiliser pour les gérer et enfin celui de l'action collective.

Bibliographie

Ouvrages et rapports

- Altieri A. M., *Les aspects socioculturels de la diversité du maïs indigène*, rapport préparé pour le Secrétariat de la Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord. Source électronique : www.ceec.org/files/pdf/Altieri-f.pdf. Date d'accès : mai 2004.
- Burel F., Baudry J. (1999) *Écologie du paysage, concepts, méthodes et applications*, TEC & DOC, Paris.
- Chevallier-Le-Guyader, M.-F. (1998) *Les organismes génétiquement modifiés et l'INRA*, Editions de l'INRA, Source électronique : www.inra.fr/Internet/Directions/DIC/ACTUALITES/DOSSIERS/OGM/OGM.htm. Date d'accès : mai 2004.
- Deleuze G. et Guattari F. (1980) *Mille plateaux*, Paris, éd. de Minuit.
- Foucault, M. (1994, *Dits et écrits IV : 1980-1988*, Paris, Gallimard.
- Latour B. (1984, *Les microbes. Guerre et paix*, Paris : éditions Métailié.
- Lolive J. (1999, *Les contestations du TGV Méditerranée*, l'Harmattan.
- Mougenot C. (2003) *Prendre soin de la nature ordinaire*, éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, Institut de la recherche agronomique.
- Philosophical Transactions : Biological Sciences*, vol. 358, 1439, 2003 : 1777-1913. Une présentation résumée des résultats de l'étude peut être consultée à l'adresse : www.defra.gov.uk/environment/gm/fse/results/fse-summary.pdf ; ainsi que la retransmission vidéo de la conférence de presse : www.livegroup.co.uk/ssclarmscaleevaluations/SSL/index2.php?page=agenda.

Articles dans un ouvrage collectif

- Knorr-Cetina K. (1995) "Laboratory Studies. The Cultural Approach to Study of Science", in S. Jasanoff and G. E. Markle (eds), *Handbook of Science and Technology Studies*, London, Sage publications : p.140-166.
- Mormont M. & Mougenot C. (2002) "Sociabilité rurale et action environnementale", in Sylvestre J.-P., *Agriculteurs, ruraux et citadins : les mutations des campagnes françaises*, Dijon, CRDP et Educagri Éditions, p. 171-195.
- Mormont M. & Chrifi H. (2003) *Modalités de discussion d'un projet de gestion de déchets faiblement radioactifs*, Colloque de l'Institut européen de Techniques "Activités à risques et démocratie : vers de nouvelles formes de gouvernance ?", du 17 au 19 mars 2003, Paris.

Article dans une revue

- Losey J., Rayor L. et Carter, M. (1999) "Transgenic Pollen Harms Monarch Larvae", *Nature*, 339 : 214-216. (www.biotech-info.net/transpollen.htm).